

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.07.2020
 Date d'affichage du compte-rendu : 28.07.2020
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
 Nombre de Conseillers Municipaux connectés ou représentés : 25.

Le vingt-sept Juillet deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint, M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} Adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAUT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, Mme Sylvie MAGNAIN, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, Mme Angélique BOURSIER, Mme Marie KOHLER, Mme Claire DURQUETY, Mme Monique PARICHAUT
ETAIENT ABSENTS : Mme Sophie ROBION 4^{ème} Adjoint, M. Frédéric WATTEBLED qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Claude PAPOT et M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Henri MOINARD et M. Patrice BAUDOUIN non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean WAROUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2020

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2020, ne suscite aucune remarque.
Il est donc adopté à l'unanimité.

Puis sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime

- Valide le report des 3 points suivants inscrits à l'ordre du jour:

- Aménagement du carrefour et de la maison de Tillou : Présentation de l'APD - lancement de la consultation pour lequel il convient de poursuivre le travail avec le Maître d'Œuvre et les concessionnaires avant validation.
- Plan lumière : choix du maître d'œuvre pour lequel il convient de poursuivre la concertation préalable avec les autres communes également concernées par ce projet initié par le Conseil Départemental 79, avant validation.
- Commission Communale des impôts : la liste de proposition sera complétée avant validation.

- Délibère comme suit étant précisé que les documents afférents à chaque dossier ont été transmis au préalable avec la convocation :

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de distribution du réseau d'électricité et commente les résultats suivants :

le principe d'acheminement ENEDIS

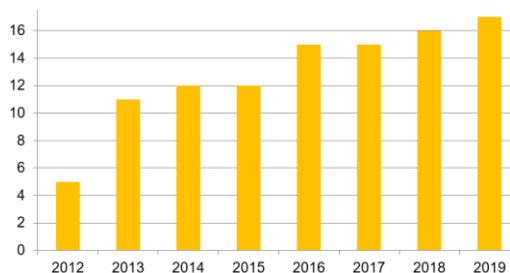
- 1342 clients (-0,1%)
- Energie acheminée : 13 598 KWh (+3.6%)

Types clients	Nb clients	Puissance acheminée	Variation / N-1 de l'énergie
BT < 36kw	1304 (1312)	8 532 000 kw	- 6.7 %
BT > 36 kw	22 (22)	3 122 000 kw	- 2.7 %
HTA	8 (8)	1 323 000 kw	+ 3.2 %

les clients de la concession au tarif réglementé EDF

- 1115 (1178) clients (-5.3 %)
- Energie vendue : 7 148 511(7 585 285) Kwh (-5.8 %)

l'évolution du nombre de producteurs photovoltaïque



Quelques chiffres sur le réseau :

- Longueur totale aérien BT : 18 584 m (0%)
- Longueur totale souterrain BT : 14 205 m (+2%)
- Longueur totale souterrain HTA : 11 008 m (0%)
- Longueur totale aérien HTA : 17 490 m (+0%)
- Nb poste HTA / BT : 35 (0%)
- Taux d'enfouissement BT : 43.3% (+2%)
- Taux d'équipement « Linky » : 89.1%

Les demandes de précisions de Madame Marie Kohler seront formalisées et transmises dès réception, à Enedis, afin que les réponses puissent être communiquées à l'ensemble du conseil municipal lors de la prochaine séance.

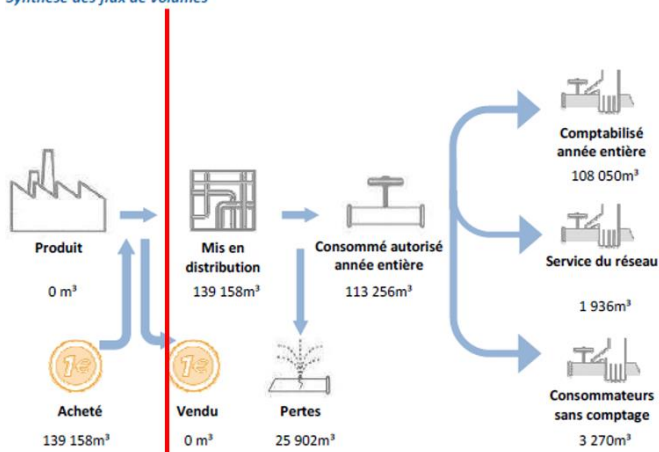
RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE VEOLIA

Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport d'activités 2019 du concessionnaire Véolia :

Synthèse de l'année

Quelques repères :

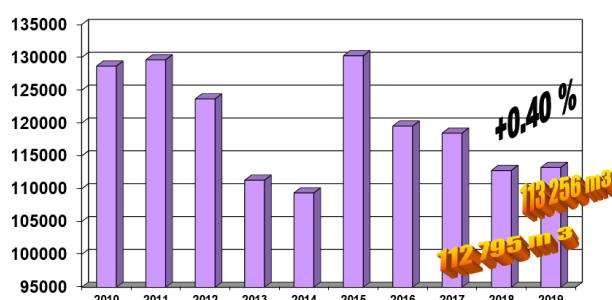
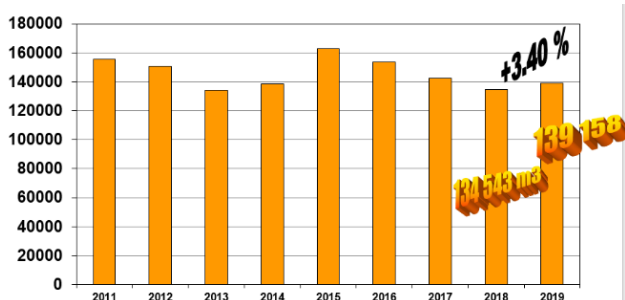
Synthèse des flux de volumes



- **1449 branchements**
- **1475 compteurs**
- **1271 abonnés**
- **99 litres / hab / j (124)**
- **Longueur du réseau : 47 km**
- **Longueur des canalisations de distribution : 37 km**

Evolution du volume d'eau distribué

Evolution du volume d'eau consommé



Il souligne une légère baisse du rendement du réseau de distribution de -2.40%; ce qui porte l'indice linéaire de pertes (M3/km/j) à 1.90 contre 1.6 en 2018, et rappelle que le renouvellement de la conduite et des branchements de la rue de la Pyrounelle a été réalisé en 2019

Des réponses sont données aux demandes de précisions formulées quant à la définition de certaines appellations, la gestion des fuites, l'impact de la piscine communautaire, la pollution, l'état des canalisations dont le renouvellement a été régulièrement suivi avec Véolia, la diminution de la consommation par la commune qui a aménagé des bassins de rétention pour la récupération d'eau pour l'arrosage...

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2020, la gestion du parc et l'exploitation du réseau d'eau (confié en très bon état), ont été transférés au Syndicat4B.

Ce rapport d'activité ne suscite par ailleurs, aucune remarque particulière.

RAPPORT DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2019

Ce rapport établi par le Maire concerne plus particulièrement la qualité et le prix de l'eau.

Monsieur le Maire souligne que toutes les analyses d'eau effectuées en 2019, sont conformes à la réglementation :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire
Microbiologique	70	323
Physico-chimique	187	740

→ Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-notable>

	2016	2017	2018	2019
Paramètres microbiologiques				
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	12	7	11	12
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	12	7	11	12
Paramètres physico-chimique				
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	13	8	12	13
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	13	8	12	13

Un prélèvement est déclaré non conforme si au moins un des paramètres le constituant est non conforme à une limite de qualité.

Puis il commente l'évolution du prix de l'eau + assainissement, pour une facture type de 120 m³ ainsi décomposée :

CHEF-BOUTONNE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire			141,88	145,26	2,38%
Abonnement			39,74	40,68	2,37%
Consommation	120	0,8715	102,14	104,58	2,39%
Part communale			137,90	128,64	-6,72%
Abonnement			45,50	44,82	-1,49%
Consommation	120	0,6985	92,40	83,82	-9,29%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0749	8,99	8,99	0,00%
Organismes publics			39,60	39,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			328,37	322,49	-1,79%
TVA			18,06	17,74	-1,77%
Total TTC			346,43	340,23	-1,79%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			2,89	2,84	-1,73%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de l'eau 2019. Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr et sur le site France Eau Publique

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame Annie Gonnord présente la proposition d'attribution de subvention de la commission « Animation de la ville » dont elle est responsable. Il est ainsi proposé de verser une aide à l'association « Aujourd'hui Tillou » pour l'organisation d'un rallye voitures patrimonial le 20 septembre 2020.

Madame Marie Kohler s'oppose à cette subvention car elle considère que ce rallye aurait pu être imaginé autrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix (1 contre) entérine la proposition d'attribution présentée.

MISE EN PLACE D'ELUS REFERENTS

Madame Annie Gonnord rappelle que la mise en place d'élus référents date de 2008. La commission « Animation de la ville » réunie récemment en propose la reconduction. Il est proposé que le secteur confié à chacun des élus référents corresponde à leurs quartiers de distribution des journaux municipaux. L'objectif de ce relais est de favoriser la proximité entre la population et les élus. Il sera donc l'interlocuteur privilégié de son quartier. A ce titre-là il assurera la prise en charge des doléances, la distribution du livret d'accueil aux nouveaux habitants et sera attentif au cadre de vie de son secteur.

Après discussion concernant notamment les erreurs ou difficultés rencontrées pour la distribution des journaux, la méconnaissance des nouveaux arrivants ... Monsieur Jean WAROUX fait remarquer aux conseillers que les élus des communes déléguées qui ne vivent pas dans le quartier dans lequel ils distribuent les journaux municipaux, ne connaissent ni le lieu ni les habitants et que la mesure risque ainsi d'être inefficace.

Toutefois, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme la volonté de poursuivre la démarche et valide ainsi :

- la mise en place d'élus référents et les quartiers respectivement affectés à chacun d'eux (étant précisé que des réajustements de secteur pourront être faits),
- la méthodologie pour la suite à donner aux doléances de la population ou aux constats de chacun d'eux.

La liste des élus référents et leurs affectations sera communiquée dans la prochaine édition du journal municipal « Couleurs à la Une ».

TRAVAUX INTERIEURS DU CHATEAU DE JAVARZAY POUR MISE AUX NORMES LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur Christian Aubert rappelle que lors de la réunion du 29 Juin,

- une discussion a été engagée quant à la nécessité de réaliser des travaux intérieurs de mise aux normes du château de Javarzay, s'agissant d'un Etablissement Recevant du Public (ERP).
- le Cabinet Cebi a été missionné pour les missions AVP, DCE, AT, VISA, DET, AOR et DOE de la partie électrique de cette mise aux normes
- la mission SPS du Cabinet A.C.I a été étendue pour tenir compte de ce rajout de travaux
- le taux de rémunération du Cabinet Niguès a été accepté à raison de 6.85% d'un montant de travaux compris entre 200 000 € et 300 000 €

Il indique par ailleurs, que la demande d'autorisation de ces travaux de mise aux normes, a été déposée le 10 juillet, auprès de l'Architecte des Bâtiments de France et à la DRAC.

Monsieur Aubert commente le plan de financement prévisionnel de ces travaux intérieurs ainsi établi en tenant compte d'une aide espérée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (de 40% des dépenses éligibles) :

DEPENSE		RECETTES		% / HT	% / TTC
Travaux	231 735,00 €	DRAC	44 938,00 €	17,6%	15%
Maitrise d'œuvre	15 873,85 €	FCTVA	50 125,34 €		16%
Frais divers (Frais consultation SPS, CEBI)	7 031,00 €	Autofinancement de la commune	210 504,47 €	82,7%	69%
TOTAL HT	254 639,85 €				
TVA	50 927,97 €				
Total TTC	305 567,82 €	TOTAL	305 567,82 €		100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide le plan de financement de cette opération ainsi présenté
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide auprès de la DRAC
- Autorise le lancement de la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, des travaux intérieurs du château décomposés en 6 lots :
 - lot 1 menuiserie charpente
 - lot 2 électricité
 - lot 3 maçonnerie / installations communes
 - lot 4 peinture
 - lot 5 serrurerie
 - lot 6 cloisons sèches
- Valide les critères de sélection proposés par la commission Finances à savoir : Prix 40%, Valeur Technique 40% et Délai 20%
- Valide le calendrier : lancement de la consultation début septembre, choix des entreprises par le Conseil Municipal le 19 octobre 2020, début du chantier début novembre. L'objectif est que ces travaux soient effectués au plus vite.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE CHEF-BOUTONNE

Monsieur le Maire indique que la Préfecture a fait une remarque concernant l'élection des maires-délégués, en date du 29 juin 2020.

En effet l'article L2145-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'elles :

- L'institution d'un Maire-délégué
- La création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

Considérant que lors de la création de la commune nouvelle, les élus ont souhaité que les 4 communes deviennent des communes déléguées, l'élection d'un maire délégué pour chacune d'elles est obligatoire. Or, seule l'élection des maires-délégués de La Bataille, Crézières et Tillou a eu lieu.

Le Conseil Municipal, invité à procéder à l'élection complémentaire à bulletins secrets, du maire délégué de Chef-Boutonne, élit à l'unanimité, Monsieur Fabrice Michelet, unique candidat.

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur Christian Aubert indique que la Préfecture a fait une remarque concernant la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 relative aux indemnités des élus.

En effet s'agissant du 1^{er} renouvellement suivant la création de la commune nouvelle, le Conseil Municipal comporte un nombre de membres égal au nombre prévu à l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour une commune appartenant à la strate démographique immédiatement supérieure (27). Dès lors le Conseil Municipal a élu en son sein, 8 adjoints dans le respect des 30% maximum de l'effectif du conseil.

Cependant, le montant cumulé des indemnités maximales de la commune nouvelle ne peut excéder le montant cumulé des indemnités maximales auxquelles auraient droit les membres du conseil municipal d'une commune appartenant à la même strate démographique soit 6

Le surclassement ne s'applique qu'au nombre de conseillers et non à l'enveloppe des indemnités.

Toutefois, le CGCT (art L2113-19) précise que les enveloppes indemnitaires consacrées aux élus de la commune nouvelle et à ceux des communes déléguées sont distinctes. Il conviendrait donc d'indemniser les 3 maires-délégués de Crézières, La Bataille et Tillou, sur les enveloppes propres aux maires-délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix Pour (Madame Sylvie Magnain maintient son vote contre du 8 juin dernier), valide la répartition entre Maire, Adjoints et Maires-Délégués, de l'enveloppe indemnitaire ainsi actualisée sans pour autant en faire varier le montant versé individuellement :

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	TAUX MAXI	Taux appliqué
MICHELET Fabrice MAIRE	51,60%	49,60%
AUBERT Christian 1er Adjoint	19,8%	17,00%
ROBION Sophie 4ème Adjoint	19,8%	15,00%
PETIT Patrick 5ème Adjoint	19,8%	15,00%
BETTAN Nicole 6ème Adjoint	19,8%	15,00%
GONNORD Annie 8ème Adjoint	19,8%	15,00%
INDEMNITES MAIRE-DELEGUES		
VEQUE Marie Claire Maire déléguée de La Bataille	25,5%	17,00%
WAROUX Jean Maire délégué de Crézières	25,5%	17,00%
PAPOT Claude Maire délégué de Tillou	25,5%	17,00%

GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT D'ENERGIES – FOURNITURE D'ELECTRICITE

A compter du 1 janvier 2021, la collectivité ne bénéficiera plus des offres aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. La commune devra donc lancer une consultation pour passer un marché pour sa fourniture en électricité. Le Sieds propose à la collectivité, de lancer une procédure de marché public dans le cadre d'un groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'adhérer à cette consultation groupée étant précisé que le choix du prestataire restera libre quel que soit le résultat de la consultation.

PARTICIPATION AU PLAN DE RELANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental a voté un vaste plan de relance de 11 millions d'euros afin de soutenir les acteurs économiques, associatifs et de la solidarité, directement impactés par les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid 19. L'opération « 1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres », figure parmi ces mesures. Ce dispositif doté de 5 millions d'€ est destiné à faciliter la réalisation de chantiers confiés à des artisans locaux.

Les subventions de 5 000 € par projet soit 50% d'une assiette plafonnée de 10 000 €, sont mobilisables maintenant pour des travaux à réaliser avant la fin de l'année 2020 et le nombre de dossiers par collectivité est limitée à 5.

Après en avoir délibéré, considérant le programme d'investissements 2020 et l'état d'avancement des projets, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le dépôt d'une demande d'aide départementale dans le cadre de ce dispositif pour 5 opérations correspondant aux critères d'éligibilité.

Afin de soutenir davantage cette démarche départementale une opération initialement prévue en régie, sera confié à un artisan.

Les consultations vont être transmises prochainement.

BILAN TRIMESTRIEL DES UTILISATIONS DE CREDITS PAR LE BUREAU MUNICIPAL

Monsieur le Maire commente le bilan des dépenses effectuées par le bureau en vertu de la délibération l'y autorisant.

DATE	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DESIGNATION DE LA DEPENSE
01/04/2020	DELAIRE (GMAO)	3 800,00 €	Logiciel de gestion de l'éclairage public
01/04/2020	ASP	4 524,00 €	Permis d'aménager
25/05/2020	RIC	2 137,60 €	2 ordinateurs portables
15/06/2020	GENDRAUX	1 300,00 €	Nettoyeur haute pression
15/06/2020	GENDRAUX	738,00 €	Booster
15/06/2020	HDM	1 259,00 €	Tondeuse robot
22/06/2020	DELAIRE	2 100,00 €	Eclairage château leds suite dégradation
	TOTAL	15 858,60 €	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints pour quelques retours concernant les travaux des commissions :

Monsieur Patrick Petit intervient :

- 2 saisonniers ont été recrutés à plein temps et pour une durée de 2 mois afin de pallier le départ volontaire d'un agent stagiaire début juillet et à un accroissement de travail au « service GEP – Gestion des Espaces Publics »
- Les tables de pique-nique sont régulièrement vandalisées voire volées !!! La dernière est celle de La bataille pourtant scellée et seulement installée depuis l'année dernière.

Monsieur Christian Aubert

donne le compte rendu d'une réunion de concertation avec la Préfecture des Deux-Sèvres, le Conseil Départemental et le Président du Syndicat Deux-Sèvres Numérique, relative à la téléphonie mobile départementale afin de résorber les « zones blanches » organisée le 21 Juillet 2021.

L'équipe projet téléphonie mobile ainsi constituée avait identifié 5 sites. Parmi ces projets figure l'implantation d'un pylône pouvant apporter l'accès mobile à très haut débit (4G) à Tillou. Bouygues Telecom désigné comme opérateur leader de l'opération, a pour mission d'apporter ce service de radiotéléphonie mobile dans les 24 mois suivant la date de l'arrêté ministériel fixant la liste des sites à couvrir, pris le 27 mai 2020. Les investigations se poursuivent donc pour trouver la meilleure solution avec la préoccupation de valoriser les projets et d'atteindre l'objectif.

Il est convenu d'initier une réunion avec les représentants de Fontivillié, début septembre, pour échanger sur ce dossier.

Madame Annie Gonnord chargée de l'animation locale

- demande aux élus d'identifier les maisons fleuries visibles de la rue et situées sur leur secteur respectif, pouvant prétendre à une attention particulière du jury, dans le cadre du concours des maisons fleuries 2020.

Les élus qui souhaitent participer à la 1^{ère} visite sont invités à se retrouver le 04 Août à 18 heures à la mairie d'où se fera le départ en minibus.

- Informe les élus d'un rendez-vous avec M. Herissé de la société RIC fournisseur du feu d'artifice, pour envisager la localisation et les modalités de tir d'un projet de feu d'artifice en 2020.

Après discussion, il est décidé que les élus seront tenus au courant des conclusions de cet entretien pour prendre une décision au moins de principe et de date le cas échéant, au plus vite.

Puis Monsieur le Maire donne quelques informations avant de clore la réunion à 23h30 :

- Un calendrier des dates indicatives des prochaines réunions de commissions, établi avec les responsables de commissions, est présenté afin que les élus puissent organiser leur agenda de fin d'année pour y participer.
- Un point est fait sur l'organisation des réunions de commission et la suite donnée : horaires (déterminé par les membres de la commission) – Etablissement d'un Relevé de décisions transmis aux membres de la commission (sauf pour la commission Finances dont les dossiers sont systématiquement présentés au Conseil Municipal – il est demandé qu'un rapport des travaux des commissions soit fait à l'ensemble des élus à l'occasion des réunions du Conseil Municipal.
- Dans le cadre des mesures barrière nécessaires, il est décidé que les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu dans la salle des fêtes de Tillou, afin de permettre à Ciné Chef de disposer de la salle du Centre Culturel pour les projections de films. La salle de réunion du Conseil Municipal de la mairie est trop petite pour l'accueil sécurisé des 27 élus et du public.
- Il est signalé que les convocations des élus communautaires sont directement transmises et non plus relayés par la mairie, à tous les élus du territoire eu égard à la « Loi Engagement et Proximité ».
- Monsieur Daniel Hsikoun agent technique stagiaire, a sollicité son départ du service en Juillet.
- 5 candidats au poste occupé par Monsieur Loïc Bernegoue dont la mutation sera effective à la mi-août, ont été auditionnés vendredi 24 juillet. Le choix des élus qui ont participé à ces auditions et de Mme Corinne Buzard responsable des services techniques, est en cours.
- Aucun retour à ce jour, de l'action Coup de pouce de la commune : le remboursement des coupons utilisés en juillet sera fait auprès des commerçants invités comme convenu par convention, à les déposer le 3 Août.
- Les élus qui souhaitent s'inscrire aux formations proposées par l'ADM 79 au cours du 2^{ème} semestre 2020, sont invités à transmettre le bulletin d'inscription correspondant, à la mairie.
- La visite de plusieurs sites faisant l'objet de projets communaux, sera programmée fin août afin que chacun des élus puissent en appréhender au mieux, l'opportunité.

- Monsieur le Maire indique que les communications des candidats aux élections sénatoriales sont systématiquement transmises aux délégués communaux qui seront par ailleurs invités aux éventuelles réunions qui pourraient être organisées.
- Monsieur le Maire remercie Christelle Biet, Jean Waroux et Nicole Bettan pour l'organisation de l'atelier de réflexion destiné à mettre en perspective le projet des élus pendant le mandat

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 27 Juillet 2020

Le secrétaire de séance,
Jean WAROUX

Le Maire,
Fabrice MICHELET